

CIRCULAIRE FINANCIERE 2025

Effet au 1^{er} Janvier 2025

1- Déplacements – Missions – Dépenses diverses

Procédure :

Tout remboursement pour un déplacement est obligatoirement validé préalablement par la Ligue par le trésorier : Yves BOISSERIE. De même, les remboursements des formateurs doivent être validé préalablement par le responsable formation de la Ligue : Philippe DULON

Les demandes de remboursement de frais seront établies **exclusivement** sur les formulaires de la LIGUE d'ATHLETISME DES PAYS DE LA LOIRE (à demander à la Ligue) avec adresse précise du déplacement + photocopie carte grise

Celles-ci seront adressées au service comptabilité de la Ligue et accompagnées **de toutes les pièces originales** justifiant des dépenses réelles, après visa du responsable de la Commission ou du responsable du projet.

A l'exception de celles des Présidents Ligue et CSO, ainsi que celles des CTS. Il sera établi une seule demande de remboursement par feuille et par évènement. Les précisions de date, mission et au titre de quelle commission devront être indiquées.

Les paiements s'effectueront uniquement par virement IBAN, charge à chacun de fournir le document au service comptable à la première demande de remboursement.

1) Abandon des frais par les bénévoles :

A remettre à la Ligue impérativement au plus tard **pour le 31 janvier 2025**

2) Transport :

SNCF tarif : 2^{ème} classe (billets aller-retour), tickets de métro, TRAM et RER sur justificatifs

Transport par route : Calcul de la distance avec le site Internet www.mappy.fr (itinéraires express)
Cette prise en charge concerne les bénévoles et professionnels missionnés par la Ligue (hors athlètes ou candidats aux examens)

0.35 € du km pour une voiture à 1 ou 2 personnes + péages A/R (à partir du 501^{ème} km 0.13€ du km)

0.40 € du km pour une voiture avec 3 personnes minimum (à partir du 501^{ème} km 0.15€ du km)

0.35 € du km pour les déplacements des Professionnels de la Ligue + péages A/R (CTS et Salariés)

Transport *avion et location véhicule* : demande préalable obligatoire à la Ligue avant l'engagement des dépenses.

3) Restauration : Prix maximum remboursé en déplacement : **18 € / repas**

4) Hébergement : Hors actions techniques et sur devis : **80 €** chambre et petit déjeuner

Demande préalable obligatoire au Président ou Trésorier de la Ligue avant la réservation et l'engagement de dépenses.

2- Aides aux compétitions

1) Indemnisation des plateaux repas jury

2) Indemnisation clubs organisation Stadium

Voir annexe jointe

Tout jury présent sur une compétition régionale est à la charge de son club en ce qui concerne le déplacement et l'hébergement.

Seuls les juges nommés par la CSO pourraient prétendre au remboursement de déplacement et d'hébergement avec validation en amont des conditions de la ligue (Juge arbitre/Juges spécifiques)

3- Dépenses Diverses

Tout achat (ou fournitures diverses) doit faire l'objet d'une demande préalable obligatoire à la Ligue avant l'engagement de dépenses avec validation par le Trésorier Général ou le Secrétaire Général ou le Président.

4- Pénalités

1) L'absence ou l'insuffisance de jury en fonction des quotas figurant au Bulletin Officiel hivernal et estival entrainera des pénalités validées par le Bureau ou le Comité Directeur de la Ligue.

Cette pénalité sera de 70 € par officiel absent ou n'occupant pas son poste pendant la totalité de la compétition. Le quota de jury demandé à chaque club figure dans le Bulletin Officiel hivernal et estival de chaque saison, il est établi par la CSO.

2) L'absence à l'Assemblée Générale de la Ligue

Ou non la représentation d'un Club, par un pouvoir, donnera lieu à une pénalité de 100 €.

Nous rappelons que la pénalité peut être évitée en envoyant un pouvoir par mail
alexandra.bescond@lapl.fr

5-Matériel

Achat de matériel par la Ligue

L'achat de matériel pour la Ligue au-delà de la somme de 1.000 € se fera selon la « Procédure d'engagement de dépenses ». Il devra faire l'objet de demandes de devis qui seront examinées par le Bureau et le Comité Directeur.

Prêt de matériel par la Ligue avec une convention de mise à disposition

Stand promotionnel : caution de 500 € pour toute personne ou mission hors fonctionnement de la Ligue, avec signature de la convention d'utilisation et de mise à disposition.

Talkies Walkies : caution de 500 € pour toute personne ou mission hors fonctionnement de la Ligue, avec signature de la convention d'utilisation et de mise à disposition. Infos anne.rethore@lapl.fr

Matériel de Communication : caution de 500 € pour toute personne ou mission hors fonctionnement de la Ligue, avec signature de la convention d'utilisation et de mise à disposition.

Carabines Marche Nordique : caution de 500 € pour toute personne ou mission hors fonctionnement de la Ligue, avec signature de la convention d'utilisation et de mise à disposition

Mini Stade : Information de la réservation auprès d'antoine.chateau@lapl.fr

Location Minibus de la Ligue : Possibilité de louer le minibus de la Ligue, stationnement au Stadium Pierre Quinon

- 0 à 300 km : 0.50€/km
- + de 300 km : 0.45€/km
- + les péages

Renseignements auprès de Marie NICOLAS : marie.nicolas@lapl.fr


6- Formations

Droit d'inscription des Formations d'entraîneurs :

Voir le livret des Formations sur le site Internet de la Ligue



Serge MOTTIER
Président de la Ligue PL



Le Trésorier
Yves BOISSÉRIE



Circulaire financière annexe au cahier des charges à l'attention des clubs organisateurs de compétitions régionales

Dans le cadre de notre politique de valorisation de nos bénévoles, il est important de consacrer cette dépense à la qualité de leur accueil.

- ⇒ Café accueil obligatoire pris en charge par le club organisateur
- ⇒ Plateau repas ou équivalent 2 sandwiches – un fruit et une pâtisserie + 1 bouteille eau + 1 café
Nous ne rembourserons que les frais réels engagés sous présentation des justificatifs avec un plafond de 10€/juges et par jour (justification hors achat buvette)
- ⇒ 2 Boissons offertes par la Ligue à prix d'achat
- ⇒ + 40€ de frais fixes pour l'ensemble de la compétition y compris sur 2 jours
- ⇒ Indemnisation club organisateur au stadium de Nantes pour l'ensemble de la compétition y compris sur 2 jours
 - 100€ clubs Nantes et Métropole
 - 200€ clubs à – de 100 km aller/retour
 - 400€ clubs à + de 100 km aller/retour



Compétitions Régionales et Interrégionales

Estivale 2025

- ⇒ CHAMPIONNATS REGIONAUX D'EPREUVES COMBINEES – NANTES 24 & 25 MAI
- ⇒ INTERCLUBS FINALE REGIONALE INTERCLUBS R1 – NANTES 18 MAI
- ⇒ CHAMPIONNATS REGIONAUX MINIMES H&F + MATCH INTER-COMITES BENJAMINS – SEGRE LE 29 JUIN
- ⇒ FINALE REGIONALE DES POINTES D'OR BE ET MI - MAYENNE LE 15 JUIN
- ⇒ CHAMPIONNATS REGIONAUX CJES – LA FLECHE 21 & 22 JUIN
- ⇒ CHAMPIONNATS REGIONAUX – EQUIP'ATHLE
 - LA ROCHE/YON LE 11 MAI
 - SITE A DETERMINER (49)
- ⇒ CHAMPIONNATS REGIONAUX LANCERS Longs

Automne 2025

- ⇒ TOUR AUTOMNAL – EQUIP'ATHLE U14/U16
- ⇒ TOUR AUTOMNAL – EQUIP'ATHLE U14/U16
- ⇒ TOUR REGIONAL INTERCLUBS AVENIR

Salle 2026

- ⇒ CHAMPIONNATS REGIONAUX CA/SE
- ⇒ CHAMPIONNATS REGIONAUX EPREUVES COMBINEES CA/SE
- ⇒ PRE FRANCE CA/SE
- ⇒ POINTES D'OR BE/MI
- ⇒ MEETING REGIONAL JEUNES SECTEUR 49-53-72 + 44-85
- ⇒ CHAMPIONNATS REGIONAUX MINIMES